

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/275905
Réf DMS : HV/2043-0517/02/2010-013PU
Réf CRMS : AVL/KD/BXL-2.292/s.480
Annexe : 1 annexe

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / LAEKEN. Rue Léopold I - Cimetière de Laeken.

Abattage de 47 arbres.

Avis conforme (*Dossier traité par M. P. Fostiez – DMS et M. H. Vanderlinden - DMS*)

En réponse à votre lettre du 28 mai 2010, en référence, reçue le 2 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 juin 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande, introduite par la Ville de Bruxelles, porte sur l'abattage de 47 arbres dans l'emprise du site classé du cimetière de Laeken à Bruxelles.

Le projet prévoit l'abattage de 7 hêtres pourpres situés à l'arrière du monument et des pierres tombales des anciens combattants (1940-45) et celui de 40 thuyas situés le long de l'allée de l'entrée principale.

Tous ces arbres seraient remplacés par des ifs (*taxus baccata*).

Les principales raisons évoquées par la Ville de Bruxelles résident dans les problèmes que ces arbres posent au mur mitoyen du n°25 de la rue Léopold I qui jouxte le cimetière.

Pour rappel, la CRMS a participé à une réunion qui s'est tenue sur place le 14 avril dernier en présence des représentants de la DMS et de la DU. Lors de la réunion, il est apparu que les abattages étaient justifiés et que ni une taille drastique des thuyas ni des travaux de consolidation du mur n'étaient possibles sans mettre les arbres en péril. Différentes recommandations ont alors été formulées, notamment concernant le choix de l'essence de replantation.

La CRMS, qui a pris connaissance du rapport de la DMS daté du 27 avril 2010, émet un avis conforme favorable sous réserve des points suivants :

- Les 7 hêtres situés à l'arrière du monument aux anciens combattants ont été plantés très près du mur mitoyen du n°25 de la rue Léopold I. Il résulte de cette situation que le mur souffre d'infiltrations dues aux racines des hêtres et que ceux-ci ne pourront plus à terme s'épanouir par manque de place.

Le projet propose de les remplacer par une plantation de *taxus baccata* qui suivrait le tracé d'une ancienne haie de résineux plantés en demi-cercle (interrompu par la plantation des hêtres) comme l'atteste la présence de souches laissées en place.

La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage des hêtres pour autant que l'on remplace les arbres par la proposition formulée par la DMS. En effet, dans son rapport, la DMS propose de replanter sur les premiers mètres de l'arc de cercle formé par le monument, une haie d'ifs (taxus baccata) dont la hauteur atteindrait le niveau du faîte du mur mitoyen. Elle propose ensuite de compléter l'arc de cercle par une plantation de houx, de tilleuls palissés ou de charme au port colonnaire pour cacher au maximum la vue du mur et de la toiture de la maison arrière. Le tilleul palissé exigerait cependant un entretien relativement lourd et l'écran formé par le charme (au port colonnaire) serait insuffisant pour cacher le mur et l'édifice.

La CRMS préconise donc le houx dont le développement serait moindre que celui des hêtres actuels mais suffisant pour masquer l'arrière. Le houx, qui servirait également de répulsif en cas d'intrusion et de vandalisme, est par ailleurs tout à fait indiqué dans le contexte des cimetières puisque sa symbolique y a toujours été étroitement liée.

La Commission demande toutefois de choisir une variété claire aux éclats jaunes en raison de son aspect plus lumineux pour ce coin sombre du cimetière.

La CRMS souscrit donc à la proposition de la DMS de replanter une haie de taxus baccata sur les premiers mètres de l'arc de cercle et de la prolonger par une variété de houx de ton clair.

Elle demande de coordonner la replantation des nouveaux sujets avec les travaux de réparation du mur mitoyen au cas où celle-ci devrait être effectuée par l'intérieur du cimetière.

- En ce qui concerne les 40 thuyas, ils ont été plantés dans un espace vide dépendant à l'origine de l'atelier Salu. Aujourd'hui disproportionnés, ils occasionnent des dégâts au mur qui jouxte l'atelier Salu ainsi qu'aux tombes qu'ils surplombent. De plus, ils compromettent le bon développement des Gleditsias de l'allée voisine et créent une zone très ombragée. Ils ont peu à peu supprimé certaines vues dont celle reliant l'atelier Salu à l'église de Laeken.

La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage de ces thuyas. Elle souscrit à la proposition de les remplacer par des ifs sous réserve que la Ville s'astreigne à un suivi et un entretien régulier de la nouvelle haie afin d'éviter les problèmes actuels et empêcher la haie de dépasser le faîte du mur mitoyen.

- Bien que cela ne fasse pas partie de la demande, la CRMS attire l'attention de la Ville sur les problèmes de sécurité que pose la différence de niveaux entre le cimetière et le mur de l'atelier Salu (côté cour). Une solution devrait être étudiée pour parer à cette situation, conformément aux prescriptions légales en matière de mitoyenneté.

- Enfin, la CRMS signale la présence de quelques hêtres vieillissants dans le cimetière. Ces sujets, qui participent pleinement à la qualité paysagère du site, devraient faire l'objet d'un suivi régulier, notamment un sujet dont le dépérissement semble particulièrement avancé.

La CRMS demande à la DMS d'y être attentive.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden); A.A.T.L. – D.U.